COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

Des maires au service des maires

Lyon, le 21 décembre

Secrétaires de mairie
Des avancées significatives

L'Association des maires ruraux de France salue l'adoption par le Parlement de la proposition de loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie. Il en va du fonctionnement des communes, autour des maires ruraux qui sont des employeurs de proximité, et les secrétaires de mairies, leur binôme.

La spécificité de ce poste nécessitait une reconnaissance particulière, liée à la polyvalence demandée et à la lourdeur grandissante de l'administration communale. C'est en partie fait grâce à ce texte qui facilite l'accès et l'évolution de carrière des personnels, avec la revalorisation des rémunérations.
Parmi les avancées, les secrétaires générales de mairie relèveront à l'avenir d'un cadre d'emplois de catégorie B dans les communes de moins de 2000 habitants (et de catégorie A dans celles de plus de 2000 habitants).
La loi crée par ailleurs une voie de promotion interne hors quota (un décret viendra fixer l'ancienneté pour pouvoir y prétendre), ainsi qu'une formation qualifiante pour les autres fonctionnaires de catégorie C permettant d'être nommés sur des fonctions de secrétaire général de mairie.

L'AMRF salue ce premier texte qui marque une prise de conscience avec des avancées concrètes, mais elle affirme une volonté d'ambitions plus fortes. De nombreux chantiers restent à traiter comme l'attractivité et la formation, ainsi que le pôle de remplacement. Par ailleurs, l'allocation de moyens financiers reste un impératif pour permettre de conserver et favoriser la rémunération des carrières dans le cadre des communes rurales.

Les Maires ruraux regrettent également que le calendrier adopté ne permette une mise en œuvre complète qu'au 1er janvier 2028 seulement.
L'ouvrage doit rester sur le métier et l'AMRF le fera avec le souci de dialogue avec les associations départementales de secrétaires de mairie.

Pour le Bureau,
Michel Fournier, Président de l'AMRF
Chantal Gantch, Administratrice de l'AMRF, membre CSFPT/CET

#macommuneestutile

CONTACT PRESSE :
Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr //
amrf@amrf.fr // @maires_ruraux